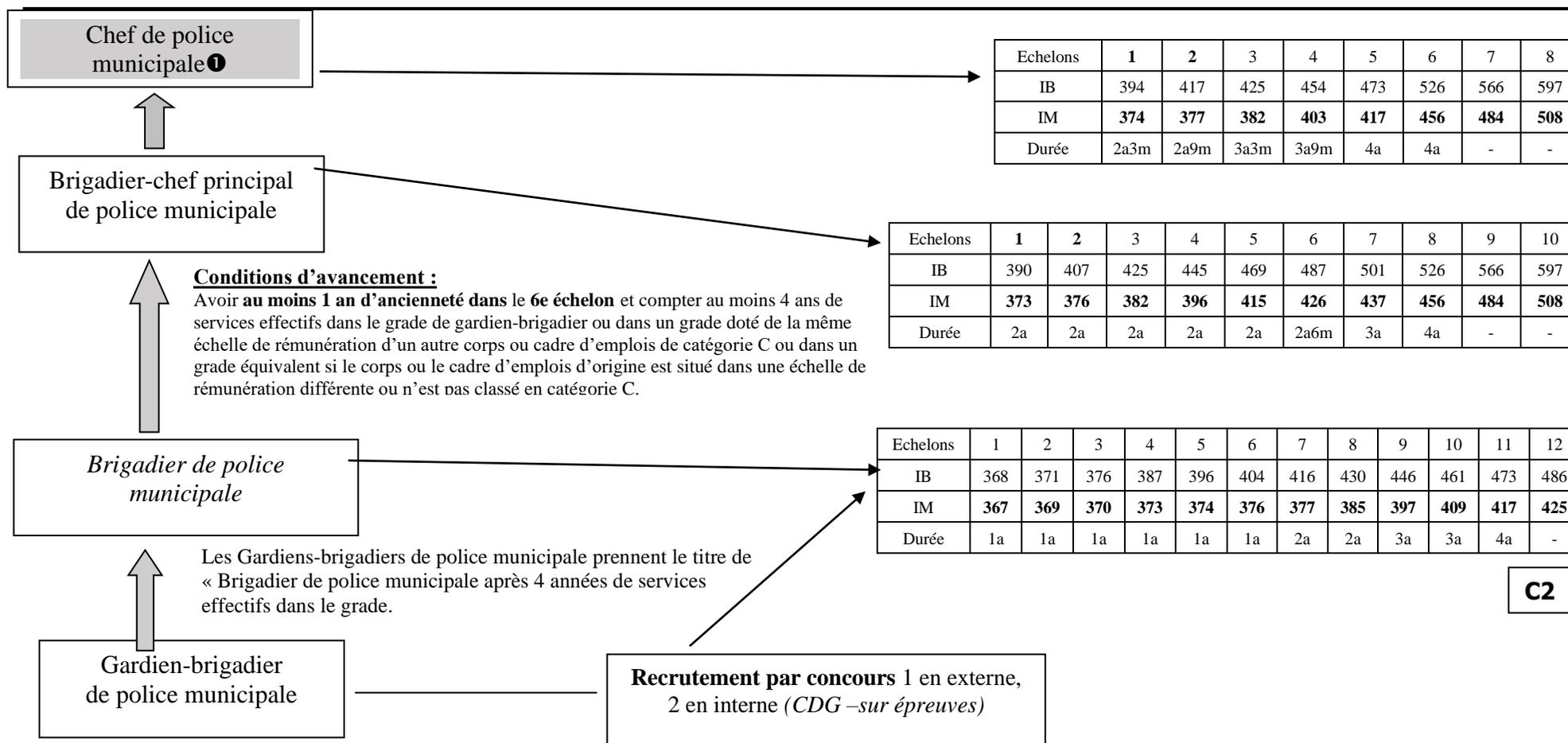


Cadre d'emplois des Agents de police municipale

Statut particulier : décret n° 2006 – 1391 du 17 novembre 2006

Les missions des agents de police sont décrites à l'article 2 du statut particulier (pour y accéder, [cliquez ici](#))



① Grade en voie d'extinction, dispositif transitoire exceptionnel de promotion interne dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B)